



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Passation d'un marché privé pour l'appui à la mise en œuvre
du plan de déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel
régional »**

DEMANDE DE DEVIS – CAHIER DES CHARGES

Document de consultation

Pouvoir adjudicateur :

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
numéro SIRET : 784 845 026 00045
siège : 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber**

Objet : Marché de prestations de service mono-attributaire, dit à « bons de commande », pour accompagner la Fédération des Parcs naturels régionaux dans le déploiement de la marque « valeurs Parcs naturel régional » auprès des Parcs.

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée

Date limite de dépôt des offres : d'ici le 13 mars 2026 à 23h59.

Contact :

Stéphane ADAM, Coordinateur Développement durable à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
06 71 00 19 93 / sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

Ophélie PEIRIN, chargée de mission Marketing territorial à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
07 62 38 97 26 / opeirin@parcs-naturels-regionaux.fr

1/ Description du maître d'ouvrage

1.a – La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. La FPNRF est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des PNR, notamment les autres aires protégées françaises et européennes. C'est dans ce cadre qu'elle a développé la stratégie d'attribution d'une marque collective « Valeurs Parc naturel régional » à des produits ou des services. La FPNRF, regroupe 59 PNR, les Régions et des organismes nationaux de protection et de développement. Elle est gérée par un Bureau qui s'appuie sur des commissions qui sont forces de propositions et mettent en œuvre les décisions. La FPNRF ne possède pas de pouvoir prescriptif sur les PNR.

1.b – Les Parcs naturels régionaux ont pour objet de favoriser un projet de développement durable sur leur territoire en lien avec leurs 5 missions : Protection des paysages, du patrimoine naturel et culturel par une gestion adaptée ; Accueil, information et éducation du public ; Contribution à l'aménagement du territoire ; Contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; Expérimentation et contribution à des programmes de recherche. Ils sont au nombre de 59 en 2026, couvrant environ 17% du territoire national avec plus de 4,5 millions d'habitants. Ils emploient 2200 agents. Leur tissu économique est relativement semblable à celui des zones rurales françaises : dominé par une forte proportion de petites et très petites entreprises notamment dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, des loisirs et de l'artisanat/industrie.

Consolidé, ce tissu représente 475 000 entreprises, soit environ 7% du tissu économique national. L'appui au développement des activités économiques constitue une des missions conduites par les PNR en visant la création de richesses et d'emploi largement appuyée sur la préservation de leurs patrimoines remarquables.

1.c – La marque « Valeurs Parc naturel régional » a été créée par la FPNRF a créé en tant que marque commune unique aux 59 Parcs en 2016 avec une charte graphique et un dépôt pour le compte de l'Etat à l'INPI, prolongeant ainsi le travail engagé pendant 20 ans avec les marques des Parcs). L'attribution de cette marque commune unique des Parcs (Valeurs Parc naturel régional) sur un territoire de Parc passe par la mise en œuvre d'un cadre partagé, défini par un règlement d'usage commun à tous les Parcs. La FPNRF vient en appui aux Parcs en les formant et en les outillant afin qu'ils puissent mener à bien et en cohérence la mise en place de cette marque. Elle est engagée dans un plan de déploiement de cette marque au plan national venant compléter les actions conduites sur les Parcs avec des priorités en matière de communication afin de rendre plus lisible la marque auprès du grand public, et des actions pour accompagner sa mise en œuvre au sein des Parcs. Elle a conduit au cours des dernières années les actions suivantes :

- Mise en œuvre d'un programme de formation et d'échanges à distance (26 sessions) sur les thèmes suivants : Découverte et initiation à la marque Valeurs Parc ; Audit : Réaliser un audit-conseil efficace dans le Parc et « Ma vie d'auditeur/de chargé de mission marque » ; Animation des bénéficiaires et démarches de filières territorialisées ; Communication sur la marque ; Sujets sectoriels (artisanat, filières, séjours, partenariat OT).
- Organisation de 8 éditions du « Grand pique-nique des Parcs » avec création de supports communs de communication pour les Parcs
- Création d'un catalogue de produits à l'effigie de la marque conçus par les Parcs et la FPNRF
- Appui aux Parcs sur la production d'outils (en matière de contractualisation, d'audit, de création et d'actualisation de référentiels de marquage, de procédure de renouvellement de convention d'attribution, de tableau de suivi des bénéficiaires, de guide d'utilisation
- Réflexion sur des thèmes à enjeu pour la marque « Valeurs Parc » : spécificité du marquage de séjours, croisement avec la charte européenne du tourisme durable
- Coordination de séjours d'influenceurs dans des Parcs
- Animation d'un partenariat avec des médias nationaux afin de promouvoir cette marque.

2/ Description de la prestation ou de l'achat en réponse aux attentes

L'objet du présent marché porte sur une mission d'appui dans le cadre de la poursuite du déploiement de la marque au sein du réseau des Parcs.

En effet, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France souhaite conforter la dynamique créée autour de cette marque depuis 10 ans et accompagner la démultiplication dans les Parcs naturels régionaux.

Cette mission comprend plusieurs prestations qui ont pour objectifs de :

- consolider les méthodes grâce à la production de documents cadres communs et l'organisation de formations ;
- accompagner collectivement les agents des Parcs dans le déploiement de la marque via la réalisation de supports, l'organisation d'événements et la conduite d'expertises.

3/ Description des prestations ou des produits

Le candidat devra dans sa mission, travailler sur les axes suivants :

3.1. Interventions en formation

Objet : renforcer les compétences des agents des Parcs et des élus en charge de développer la marque auprès des entreprises bénéficiaires sur le terrain.

Intervention en formation de 2h30 en visioconférences (2 à 3 fois/an) et élaboration de supports de formation consolidés à l'issus de chaque formation sous forme de fiches capitalisant les enseignements, conditions de réussite, points de vigilance.

Objectifs :

- . Faciliter la mise en œuvre de la marque pour les nouveaux chargés de mission
- . Accompagner la mise en place d'outils et méthodes dans le cadre du processus de marquage
- . Expliquer la marque aux élus avec une approche plus stratégique et politique
- . Mettre en œuvre la marque sur de nouveaux référentiels

Quantité prévisionnelle : environ 2 à 3 prestations de formation par an.

3.2. Élaboration de documents cadres pour aider la mise en œuvre de la marque par les Parcs

Précédemment, nous avons travaillé à l'adaptation des procédures d'attribution de la marque dans le cas des renouvellement de conventions arrivant à échéance. Cette procédure de renouvellement particulière visait à alléger les visites d'audit tout en maintenant cette étape comme un moment importante d'animation. La prestation d'appui a permis de formaliser un document méthodologique et des recommandations en termes d'adaptations de procédure.

Lors de ce marché, il est envisagé de travailler sur la réalisation de ce type de documents cadres.

Quantité prévisionnelle : 1 document au minimum sur la durée ferme du marché.

3.3. Appui méthodologique et élaboration de documents cadres pour l'actualisation de référentiels communs d'attribution de la marque ou la construction de nouveaux

La mise en œuvre de la marque « Valeurs Parc naturel régional » s'appuie sur des référentiels cadres définis en commun pour tous les Parcs par type d'activités. Cependant, la marque a vocation à vivre et notamment à continuer à évoluer en lien avec l'émergence d'enjeux nouveaux ou la volonté de renforcer des enjeux existants sur les territoires de Parcs en lien avec l'évolution des attentes de la société.

Dans ce contexte, le prestataire rédigera une version finalisée du référentiel d'audit de ces marquages actualisés ou nouveaux reprenant les conclusions des groupes de travail adhoc.

Quantité prévisionnelle : 1 référentiel au minimum sur la durée ferme du marché.

3.4. Réalisation et actualisation de catalogue des supports de promotion ou d'offres de services

Dans le passé la Fédération a recensé différents supports de promotion de la marque (plaques, sacs, kits pour activité de pleine nature, supports de présentation, petits panneaux...). L'objectif était de référencer ces supports et leurs caractéristiques afin d'aider les Parcs à en éditer ou fabriquer pour leurs besoins personnels.

Le prestataire pourra être amené à actualiser ce catalogue en recensant de nouveaux supports existants produits par les Parcs et la Fédération et les supports « durables » et « éthiques » susceptibles d'être utilisés par les bénéficiaires de la marque. Cette démarche pourra être élargie à des offres de services mises en œuvre par des Parcs comme des formations conduites en leur sein.

Quantité prévisionnelle : 1 mise à jour minimum sur la durée du marché.

3.5. Appui à l'organisation d'événementiels de la Fédération autour de la marque

La Fédération organise plusieurs types de manifestation au cours desquelles la marque est promue sous forme de séminaires mais aussi de stand, d'atelier...

Dans ce cadre, la Fédération fait appel à l'expert dont la mission consistera en la :

- Préparation de documents de valorisation de type fiches, flyers...
- Animation d'ateliers ou de stands
- Organisation de tables rondes, conférences débats lors d'événements

Quantité prévisionnelle : 4 événements sur la durée du marché.

3.6. Autres expertises ponctuelles sur un sujet relatif à la marque

En complément des points évoqués ci-dessus, un sujet peut émerger au cours de la durée du marché répondant à un besoin non encore identifié précisément au moment de la rédaction de ce cahier des charges mais qui s'inscrit dans le cadre de l'appui au développement de la marque. Dans ce cadre, la Fédération sollicite une expertise ponctuelle auprès du prestataire.

Quantité prévisionnelle : 1 expertise maximum par an d'une durée de 3 à 10 jours.

Dans ce cas, la réponse attendue est un coût/jour.

4/ Modalités d'exécution du marché

4.1. Pilotage et suivi de l'exécution

Le marché est suivi par Stéphane ADAM, Coordinateur Développement durable et Ophélie PEIRIN, chargée de mission Marketing territorial à la FPNRF sous la responsabilité d'Éric BRUA, directeur.

4.2. Compétences attendues

- Compétence dans le domaine des marques et du marketing territorial.
- Compétence en formation.
- Compétence en expertise de projet.
- Connaissance souhaitable des Parcs naturels régionaux et de leurs valeurs.
- La méthode est ouverte aux propositions méthodologiques du prestataire.

4.3. Spécifications techniques

Le candidat pourra s'appuyer sur les documents ressources présentés par la FPNRF notamment sur le site Destination Parcs afin de préparer sa proposition.

4.4. Calendrier prévisionnel de la mission

Calendrier

La mission porte sur une période de 2 ans ferme, renouvelable une fois pour 2 nouvelles années, soient 4 années au total. Elle démarre courant avril 2026. La durée de validité de ce

marché ne pourra pas dépasser quatre ans, toute période de reconduction comprise. Les prestations seront planifiées sur un calendrier annuel stabilisé au 31 mars de chaque année.

Type de marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire dit « à bons de commande ». Des bons de commande seront émis auprès du prestataire en fonction du calendrier de réalisation des prestations.

Pilotage

La mission est pilotée par Stéphane Adam, responsable « Développement durable » et Ophélie Peirin en charge du marketing territorial à la Fédération. Les prestations seront conduites en relation étroite avec eux, dans le cadre d'échanges préalables, avec si nécessaire, l'appui d'un groupe de travail inter-Parcs mobilisé par la Fédération pour définir et ou valider les contenus de certaines prestations.

Quantité

Le volume des prestations est fourni à titre indicatif. Le nombre de prestations pourra être revu à la hausse ou à la baisse par la Fédération. Les quantités estimées dans ce document ne constituent pas une obligation contractuelle.

5/ Conditions de remise des offres et de sélection

5.1. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures recevables seront analysées au regard des critères suivants :

. Situation juridique

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter la candidature du candidat dont le dossier de candidature est incomplet.

. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés ci-dessous :

- Références, compétences et moyens humains affectés à la mission : 30%
- Valeur technique de la proposition (Offre méthodologique et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites ; Délais de réalisation et calendrier) : 30%
- Prix : 40%

5.2. Conditions de remise de l'offre

. Les candidatures et offres seront remises par mail à l'adresse suivante :

sadam@parcs-naturels-regionaux.fr.

. Calendrier :

- Retours attendus d'ici le 13 mars 2026 à 23h59 en version numérique uniquement.
- Analyse et sélection du candidat.
- Décision d'attribution du marché le 1^{er} avril 2026.

. L'offre devra comprendre :

- Une note technique (6 pages maximum) avec la compréhension du besoin, les références en la matière, la méthode proposée pour chaque type de prestation.
- Un bordereau de prix présentant par type de prestation, le cout journée applicable, le prix unitaire HT et TTC, ou le prix forfaitaire HT et TTC.

. Les prix proposés sont réputés couvrir les droits de propriété intellectuelle afférents aux prestations.

. L'entreprise devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois ;
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à sadam@parcs-naturels-regionaux.fr au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.